

Charte municipale pour le développement du vélo et des mobilités actives

À destination des candidats et candidates aux élections municipales 2026

Préambule

Les habitantes et habitants expriment des attentes claires : pouvoir se déplacer à vélo **en sécurité, au quotidien, à tout âge**, sur l'ensemble du territoire communal.

Les enjeux climatiques, sanitaires, sociaux et de qualité de vie, obligent à rééquilibrer nos modes de déplacements en rendant possibles les mobilités actives et le vélo qui sont un levier majeur pour des communes plus apaisées, plus attractives et plus solidaires.

Par la présente charte, les signataires s'engagent à faire du vélo un pilier structurant de la politique municipale de mobilité.

1. Des aménagements cyclables continus, lisibles et sécurisés

Les signataires s'engagent à *:

Développer un **véritable réseau cyclable continu**, cohérent et sécurisé, évitant les aménagements ponctuels, discontinus ou dangereux.

Mettre en place des **aménagements simples et rapides** lorsque nécessaire (pistes peintes à minima, dispositifs transitoires), afin d'améliorer rapidement la sécurité et l'attractivité du vélo. Expérimenter sans délai des **pistes cyclables temporaires**, en vue de leur pérennisation.

Généraliser les **doubles-sens cyclables** dans les rues à sens unique limitées à 30kmh.

Installer de manière systématique les **panneaux M12 ("cédez-le-passage cycliste")** aux feux tricolores.

Créer des **rues scolaires apaisées**, priorisant piétons et cyclistes aux abords des établissements scolaires.

Intégrer pleinement le vélo lors des travaux de rénovation de la voirie, en respectant ainsi les obligations dictées par la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019.

(* cochez la case le cas échéant)

2. Un espace public apaisé et mieux partagé

Les signataires s'engagent à *:

Généraliser la **limitation de vitesse à 30 km/h**, et aménager la voirie pour que cette limitation soit effective et pas seulement affichée.

Repenser la **place de la voiture en centre-ville**, autour d'un **plan de circulation** qui limite les flux de transit automobile dans les centres-villes.

Aménager une **rue principale apaisée**, plus végétalisée, offrant davantage d'espace aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes.

Développer des **parkings de report en entrée de ville**, clairement identifiés et connectés aux modes actifs.

(* cochez la case le cas échéant)

3. Stationnement vélo et services associés

Les signataires s'engagent à *:

Déployer une **offre de stationnement vélo (arceaux, abris sécurisés)** adaptés à la nature des différents lieux : centre-ville et commerces, établissements scolaires, bâtiments de service public, équipements sportifs, culturels et festifs, zones de covoiturage, logements sociaux collectifs, près des plages...

Mettre en place une **offre de location de vélos à assistance électrique (VAE) longue durée** dont quelques-uns adaptés aux personnes en situation de handicap.

Déployer le **label Accueil Vélo** sur l'ensemble du territoire (campings, hôtels, office de tourisme, événements).

(* cochez la case le cas échéant)

4. Sensibilisation, formation et communication

Les signataires s'engagent à *:

Renforcer la **communication municipale** sur les bénéfices de la marche et du vélo pour la santé, la qualité de l'air et le cadre de vie.

Développer le **Savoir Rouler à Vélo** dans les écoles et collèges.

Renouveler et soutenir le **challenge vélotaf inter-entreprises et services publics**, notamment dans le cadre de « *Mai à vélo* ».

Développer des actions de remise en selle pour tout public, soutenir les **vélos écoles**

Expérimenter un **module “circulation à vélo”** dans le cursus des élèves d'auto-école.

(* cochez la case le cas échéant)

5. Une gouvernance claire du vélo

Les signataires s'engagent à *:

Désigner un·e élu·e référent·e “vélo & mobilités actives” et un·e référent·e technique identifié·e.

Créer un **comité vélo citoyen**, associant :

- associations locales,
- parents d'élèves,
- commerçants,
- représentants des personnes à mobilité réduite.

(* cochez la case le cas échéant)

6. Un budget dédié et une planification pluriannuelle

Les signataires s'engagent à * :

Allouer un **budget annuel spécifiquement dédié au vélo**, de l'ordre de **10 à 15 € par habitant et par an**, conformément aux recommandations nationales.

Mettre en œuvre au niveau communal le **schéma directeur cyclable communautaire** assorti d'un calendrier précis (2026–2032).

Intégrer pleinement le vélo dans les documents de planification, notamment le **PLUi**.

(* cochez la case le cas échéant)

7. Entretien, qualité d'usage et sécurité

Les signataires s'engagent à *:

Assurer un **entretien régulier des aménagements cyclables** (balayage, feuilles, gravillons, verre).

Traiter en priorité les **discontinuités dangereuses** (bordures, bateaux, angles morts).

Harmoniser la **signalétique cyclable** sur l'ensemble du territoire communal.

(* cochez la case le cas échéant)

8. Données, évaluation et transparence

Les signataires s'engagent à *:

Publier chaque année des **indicateurs vélo** : part modale, accidentalité, kilomètres d'aménagements réalisés, comptage vélos.

Assurer un **suivi public des engagements de mandat** liés à cette charte.

Relayer activement auprès des habitant(e)s de la commune la prochaine enquête nationale de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (**Baromètre vélo**)

(* cochez la case le cas échéant)

Engagement

En signant cette charte, les candidats et candidates affirment leur volonté de faire du vélo un mode de déplacement sûr, accessible et central dans la politique municipale.

Nom du candidat / de la candidate :

Commune :

Date :

Signature :

A retourner par mail à : roues-libres-en-coutancais@laposte.net